

ANNEXE I
(*article 3*)

FORMULE DE CALCUL DE LA SUBVENTION

- 1.** Le montant de la subvention est calculé selon la formule suivante :

$$A = (B - C) \times \left(\frac{D}{E} \right) \times \left(\frac{F}{365} \right)$$

A = le montant de la subvention accordée

B = le montant de la taxe foncière, taux non résidentiel, imposée pour l'ensemble de l'immeuble

C = le montant de la taxe foncière, taux de base, applicable au secteur dans lequel est situé l'immeuble

D = la superficie de l'atelier d'artiste

E = la superficie de l'immeuble utilisée à des fins non résidentielles

F = le nombre de jours de l'année civile concernée par la demande où l'atelier d'artiste a été utilisé comme atelier d'artiste